

## Fiche de poste

Coordinateur d'activités Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Doubs et du Jura

**Intitulé du poste :** Coordinateur d'activités

**Affectation :** Ministère de la Justice  
Direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon  
Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Doubs et du Jura

**Localisation :** Poste en résidence administrative au siège du SPIP 25/39 à Besançon 25000

---

### I - Missions de l'administration pénitentiaire :

Conformément au Code pénitentiaire entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2022, les services de l'administration pénitentiaire (établissements pénitentiaires et services pénitentiaires d'insertion et de probation – SPIP) doivent mettre en œuvre des activités pour les personnes détenues en établissement pénitentiaire.

Les articles R414-1 à D414-10 du code pénitentiaire listent l'ensemble des activités à vocation éducative, culturelle, sportive ou professionnelle qui peuvent être mises en œuvre en établissement pénitentiaire. Ces activités peuvent être collectives ou individuelles et assurées par des professionnels de l'administration pénitentiaire ou ses partenaires (professionnels ou bénévoles).

Par ailleurs, des activités plus spécifiques sont mises en œuvre par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (programmes de prévention de la récidive) ou par les services de santé (programmes à vocation thérapeutique).

### II - Description du poste

Recruté par le directeur fonctionnel du SPIP (DFSPIP) avec le concours de la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Dijon et son département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive (DPIPPR), le coordinateur d'activités est rattaché au siège du SPIP du Doubs et du Jura, basé à Besançon. Son champ de compétence concerne les activités culturelles, socio-culturelles et éducatives. Le domaine du sport ainsi que celui de la formation professionnelle sont dédiés à d'autres partenaires de l'administration.

Le coordinateur d'activités intervient au sein des 4 établissements pénitentiaires du Sud Franche-Comté, à savoir les maisons d'arrêt de Besançon, Lons-Le -Saunier, Montbéliard ainsi que le centre de semi-liberté de Besançon.

Il organise la programmation des activités culturelles, socio-culturelles et éducatives à destination des publics empêchés sous main de justice et facilite leur mise en œuvre.

Il participe à l'évaluation de l'ensemble de ces actions.

Il recherche des partenaires et construit des projets. Il est l'interface entre les partenaires culturels et l'administration pénitentiaire (Directeur fonctionnel du SPIP, Chef d'établissement)

Sous la responsabilité du DFSP/IP (ou de son représentant) et en lien avec les personnels (SP/IP et établissement), il travaille avec l'ensemble des partenaires de l'administration pénitentiaire présent dans les établissements (enseignants, formateurs, associations, personnels de santé...)

Son champ d'intervention est le suivant :

- 1) Programmation des activités culturelles, socio-culturelles et éducatives : contribue à la programmation des activités selon les orientations fixées par le DFSP/IP et le chef d'établissement en lien avec le projet du service et de l'établissement pénitentiaires (prise de contacts avec les partenaires, définition du coût des activités, préparation des conventions...). Participe à la consultation des personnes détenues sur les activités et organise le déroulement des activités au sein des établissements.
- 2) Mise en œuvre des activités culturelles, socio-culturelles et éducatives : élabore le planning d'intervention, effectue la promotion des activités et participe à la sélection des personnes détenues candidates, assure l'accueil logistique des intervenants et contribue à la mise en œuvre effective des activités.
- 3) Evaluation des activités culturelles, socio-culturelles et éducatives : le coordinateur d'activités veille à l'évaluation des activités mises en œuvre en lien avec le SP/IP et les services de l'établissement, tant du point de vue des personnes détenues (en application des dispositions de l'article L411-2 du code pénitentiaire et des dispositions des articles R414-1 et suivants du code pénitentiaire) que des intervenants. Il contribue dans son champ de compétences aux rapports d'activités de l'établissement et du SP/IP.

### III – Modalités d'intervention :

Le coordinateur d'activités travaille en lien avec les professionnels de l'administration pénitentiaire (personnels de surveillance, d'encadrement, de direction, administratif ou techniques, personnels des SP/IP) et leurs partenaires (enseignants, personnels privés, intervenants associatifs, personnels de santé...). Dans le cadre de ses fonctions, il a des contacts réguliers avec les personnes détenues. Il se déplace sur l'ensemble des établissements du ressort du SP/IP concerné. Il dispose d'un véhicule de service partagé.

Le coordinateur d'activités peut également être chargé d'assister à des réunions partenariales à l'extérieur des établissements pénitentiaires. Il participe aux regroupements organisés par la DISP.

Il peut être amené à encadrer des volontaires en service civique, pour la mise en place des actions culturelles.

### IV - Compétences requises :

- 1) Formation supérieure en médiation et/ou gestion de projets (BAC +2 minimum requis)
- 2) Expérience dans la mise en œuvre de projets (associatifs, culturels, sportifs...)
- 3) Rigueur et organisation, sens du travail en équipe et aptitude relationnelle sont des

qualités requises.

- 4) Maîtrise des outils bureautiques
- 5) Permis B exigé

## V - Statut d'emploi et rémunération

Agent non-titulaire de catégorie B

Durée du contrat : CDD du 01/08/2024 jusqu'au 31/05/2025. Renouvelable

36h20 hebdo, du lundi au vendredi

Salaire mensuel : 2200€ brut mensuel

Rattachement fonctionnel : Référente interrégionale culture et sport

|   |
|---|
| <b>Renseignements et candidatures :</b> |
|---|

Pour toutes candidatures, merci de bien vouloir transmettre un CV détaillé accompagné d'une lettre de motivation avant **15 juin 2024**

Les entretiens se dérouleront semaine 27.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter :

- Mme Valérie GROSCOLAS, directrice adjointe du SPIP 25/39
  - o [Valerie.groscolas@justice.fr](mailto:Valerie.groscolas@justice.fr)
- Mme Christelle PITTION, responsable des services administratifs et financiers du SPIP25/39
  - o [Christelle.pittion@justice.fr](mailto:Christelle.pittion@justice.fr)